AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0521
FR0011471291-FS0257

24 avril 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

YMAGIS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 avril 2015, la société anonyme OTC Asset Management (79 rue de la Boétie, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 22 avril 2015, le seuil de 10% des droits de vote de la société YMAGIS et détenir, pour le compte desdits fonds, 455 661 actions YMAGIS représentant 911 322 droits de vote, soit 5,80% du capital et 8,34% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions YMAGIS sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 7 849 946 actions représentant 10 924 611 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-13 du règlement général.